

# Parc national du Mercantour

## Orientation 06: Valoriser durablement les ressources forestières

[...]

- **Mesure 31: Soutenir les démarches de gestion forestière durable**

*Le morcellement de la forêt privée et les handicaps que subit localement l'ensemble de la filière sont les deux freins principaux à la gestion sylvicole des forêts de l'aire d'adhésion. Les mesures de protection des milieux forestiers sont peu nombreuses mais se développent, en particulier en forêt publique.*

Le développement de la gestion sylvicole implique la sensibilisation des propriétaires à l'intérêt de planifier la gestion à travers des programmes d'aménagements, des plans simples de gestion ou des règlements types.

L'établissement du parc aidera ainsi les propriétaires souhaitant gérer leur forêt à prendre en compte les enjeux environnementaux dans leurs plans de gestion, en effectuant des porter à connaissance et en fournissant des conseils techniques. Cette gestion forestière durable prendra aussi en compte la dimension paysagère ainsi que la préservation des milieux naturels et des espèces (cf. mesure 9).

Les communes propriétaires de terrains boisés s'engageront dans les démarches collectives de gestion, notamment en matière de planification de la mobilisation des bois.

Les propriétaires qui choisiront de protéger leurs écosystèmes forestiers seront directement accompagnés dans leur démarche par l'établissement du parc, qui les aidera à identifier les enjeux et à déterminer les meilleures mesures à mettre en oeuvre : type de protection, modalités d'intervention ou de non intervention.

La certification de gestion forestière durable et l'attribution des labels seront également encouragées.

Enfin, l'accueil du public en forêt et son inscription dans les documents de gestion forestière seront encouragés en permettant aux propriétaires d'avoir accès à des exemples de bonnes pratiques et en facilitant leurs actes de gestion (signalétique, information préalable des visiteurs, participation à des programmes collectifs comme Forestour, etc.).

### **Rôles de l'établissement public du parc**

- valorise et transmet les informations et données dont il dispose
- apporte un conseil technique sur la prise en compte des enjeux environnementaux
- participe aux campagnes d'information, de sensibilisation et à la formation professionnelle des acteurs locaux

### **Contributions attendues des communes adhérentes**

- mettent en oeuvre une gestion durable des forêts communales

# Parc national du Mercantour

· favorisent et participent aux démarches collectives

· engagent des projets de protection

## Principaux autres partenaires à associer

*Services départementaux et régionaux de l'Etat, Région, Départements, Pays, groupements de communes, associations des communes forestières, ONF, CRPF, COFOR, FIBOIS, syndicats de propriétaires forestiers, chambres d'agriculture*

***La mesure 31 s'applique préférentiellement aux espaces à vocation dominante forestière de l'aire d'adhésion repérés sur la carte des vocations.***

[...]

Page 115 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #2552

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-28 10:29